



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLÈRE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_035 : Finances - Subvention au CIAS

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2024 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Plaine Limagne,

Vu les crédits inscrits au budget de la communauté de communes Plaine Limagne.

Considérant que le CIAS Plaine Limagne est chargé de mettre en œuvre la politique sociale intercommunale,

Considérant qu'il est nécessaire de doter le CIAS des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et au développement de ses actions en faveur des habitants du territoire,

Il est proposé de verser une subvention de 350 000 € au CIAS Plaine Limagne

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'attribuer une subvention de 350 000 € au CIAS Plaine Limagne,**
- **d'imputer au budget de la communauté de communes Plaine Limagne, chapitre 65, article 657363,**
- **d'autoriser le président de la communauté de communes Plaine Limagne à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement